



Le directeur départemental des territoires
et de la mer de la Seine-Maritime

Service Construction et Habitat

Rouen, le 7/10/2020

Affaire suivie par : Sandrine Bohard
Tél. : 02 32 18 10 88
Mél : sandrine.bohard@seine-maritime.gouv.fr

Monsieur le Maire,

Par lettre reçue dans mes services le 29 septembre 2020, Madame la Directrice Accession de LOGEO SEINE m'a fait part de son intention de vendre les 21 logements de la résidence Molière située 47 et 49, rue Molière à Rouen.

Conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune d'implantation ainsi que les collectivités qui ont accordé un financement ou garanti les emprunts doivent donner leur avis sur toute décision d'aliéner un logement locatif social.

Ainsi vous disposez d'un délai de 2 mois à compter de la réception de ce courrier pour notifier une éventuelle opposition à ce projet de cession. En conséquence, une délibération de votre conseil municipal **avant le 9 décembre 2020** me permettrait de prendre en compte l'avis de votre commune.

Je vous remercie de transmettre votre réponse à la Direction départementale des territoires et de la mer, service construction et habitat, bureau BPHSB, à l'adresse indiquée en bas de page.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable du bureau
politique de l'habitat et suivi des bailleurs

14 OCT. 2020

20-816

	INF	ATT
DGA		
ADGA		
DASAF		
DAGP		
DUR		
DPU		
DH		<i>cc</i>


Yann LAURENT

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
2, place du Général De Gaulle
76000 ROUEN

Cité administrative, 2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 35 58 53 27
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

1/1

Horaires d'ouverture :
8h30-12h00 / 13h30-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)